

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS: M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, GRATON Sabrina, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane

Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés: Mmes BOURSIQUOT Nelly (Pouvoir GRENON Jean-Claude), LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DOUBLET Michel, DURAND Lionel (Pouvoir M. RAFFE David), GANDAUBER Gérard

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : 28 Votants : 31

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

INTERVENANTS:

Madame Christine MEDINA – CYCLAD – Économie circulaire Monsieur Denis RENOUX – Directeur du CRER (Comité Régional des Énergies Renouvelables)

1. APPROBATION PV DU 10 JUIN 2021

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le PV du Conseil Communautaire du 10 juin 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. ADHESION CRER

Suite à la présentation liminaire du directeur du CRER, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil l'adhésion au Comité Régional des Energies Renouvelables (CRER) pour l'année 2021.

Pour rappel, cet organisme associatif est soutenu par la Région Nouvelle Aquitaine et a pour mission d'accompagner les collectivités pour les études et la concrétisation du potentiel énergie renouvelable





des territoires. Il propose également des formations auprès des élus et des agents, de l'animation vers le grand public, ainsi qu'une assistance technique pour les projets d'économie d'énergie.

Concernant l'accompagnement des administrés, une permanence va démarrer à notre espace France Services les mardis à partir du 5 octobre.

L'adhésion se fait pour l'ensemble du territoire, permettant à chaque commune de les solliciter individuellement et représente pour 2021 la somme suivante : 4200 € (somme adhésions communales) / 2 soit 2 100 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. TOURISME: ROUE BLANCHE - NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le plan de financement actualisé concernant la piste cyclable communautaire « La Roue Blanche ».

PLAN DE FINANCEMI	ENT AMENAGEMENT	BOUCLES CYCLABLES	
DEPENSES		RECETTES	
OBJETS	HT	OBJETS	HT
Rehabilitation chemin	163 652,85		
aménagement securitaire voie	6 794,45		
amenagement sécuritaire rampe	15 369,50		
Acquistion panneau d'information	3 874,00		
impression panneau d'information	11 100,00	Département Charente Maritime 15%	32 186,63
Pose panneau d'information	1 820,00		
Acquistion signalisation Routiére spécifique "Vélo"	4 148,13	LEADER	53 042,72
		DETR 25%	53 644,38
Signalétique de jalonnement pour mobilier bois	2 685,77		
		DSIL 15%	32 186,63
création cartographie et communication du projet	2 500,00		
Acquisition Poteau Bois	1 732,80		
Mobilier bois	620,00		
pose mobilier bois	280,00	CDC Cœur de Saintonge	43 517,15
TOTAL HT	214 577,50	TOTAL HT	214 577,50

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. METHANISATION

Monsieur le Président informe les membres du conseil de l'avancée du projet de méthanisation porté par le groupement d'agriculteurs du nord de la Communauté de Communes (CdC).

Au mois d'août, la CdC a mis à disposition la salle de conseil pour la signature de l'accord concernant la participation au capital des porteurs de projets (12 associés dont 8 agriculteurs de Trizay La Vallée et St Porchaire), les 2 coopératives de St Agnant, et Beurlay, Cyclad et l'équipementier du projet « Pasquier Equipement ».

Le capital de la SAS (Société en action simplifiée) est de 420 000 € avec un principe d'apports de 40 000 € en capital et possibilité complémentaire qui reste en compte courant bloqué (apport supplémentaire rémunéré avec taux fixe) soit un total de 620 000 € d'apport financier.

Le permis de construire a été accordé fin avril 2021 après instruction des services de l'Etat. Au printemps, les représentants des associés ont participé au Conseil Municipal de La Vallée afin de présenter l'évolution du projet.

Le Chantier a démarré depuis début juillet, avec un peu de retard pour le terrassement dû à une roche très dure (cela va servir de matériaux de réemploi pour les zones d'argiles).





La semaine prochaine, la plateforme des futures cuves étant quasiment terminée, une grue sera installée sur site pour lancer la construction des cuves.

La livraison du chantier est prévue rentrée 2022. (Premier m³ injecté)

Comme présenté lors d'un précédent conseil, la CdC s'est engagée, lors de la dernière étape du projet, à réaliser les travaux de renforcement de la voie d'accès.

5. TRANSFERT PONTON PORT D'ENVAUX AU DEPARTEMENT 17

Monsieur le Président rappelle que le Département est propriétaire du fleuve Charente.

Dans ce contexte, il a engagé depuis de nombreuses années un travail de valorisation et d'harmonisation des équipements et des pratiques nautiques. Ce travail a abouti à un **contrat de fleuve** et la volonté départementale de devenir maître d'ouvrage de l'ensemble des nouveaux équipements.

La CdC ayant engagé précédemment le renouvellement de la halte-fluviale de Port d'Envaux, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de régulariser la situation de cet équipement et soumet aux délégués communautaires l'approbation du transfert vers le département de la Charente-Maritime.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. PROJET DE TERRITOIRE

Dans le cadre du CRTE (Contrat de relance et de transition écologique) voulu par le gouvernement, Monsieur le Président a procédé à la signature du protocole d'engagement en juillet 2021. Les communes ont travaillé durant la période estivale à la définition de fiches actions ou projets à réaliser durant le mandat municipal.

Aussi, afin de compléter le futur CRTE, des annexes sont à valider.

Ainsi, accompagnée par le cabinet E&Y, la CdC a élaboré un **projet de territoire** intégrant les grands projets communaux et définissant **3 axes structurants** :

- Révéler notre singularité économique
- Le défi du maintien de la qualité de vie pour une population en croissance
- S'engager résolument dans la transition écologique

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil ce projet de territoire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. GALAXIE DES PIERRES LEVEES : CESSION DU TERRAIN APPARTENANT AU DEPARTEMENT

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil qu'un point de vigilance a été levé par notre conseillère aux décideurs locaux (cdl) Madame Hamon, sur le FCTVA du projet de la galaxie des Pierres Levées.

En effet, le champ accueillant les sculptures mégalithes appartient au Département et la Collectivité bénéficie d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) pour réaliser l'ensemble des travaux.





Appliquant la règle dite de « travaux sur sol d'autrui », la CdC n'est pas éligible au FCTVA. Aussi, afin de maintenir la réalisation de ce projet culturel et artistique territorial mais également d'intérêt départemental, le département propose la cession à la collectivité pour l'euro symbolique.

Ce principe (travaux sur sol d'autrui) s'applique également sur les travaux de délégation de maîtrise d'ouvrage. Cependant, le Département reste dans ce cas éligible au FCTVA. Un accord de soutien complémentaire pour prendre en charge la TVA a été pris. Le Département devra, par la suite, solliciter la récupération du FCTVA.

Suite à cette présentation, Monsieur le Président sollicite l'accord des membres sur le principe de la cession.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. LE SAS CONVENTION 3 MOIS

Monsieur le Président informe que le report des travaux en cours avec le Sas pour les années 2019 et 2020 a amené une actualisation des plannings de réalisation de travaux de l'association. Suite aux échanges avec la Directrice, il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention pour 3 mois (de réalisation de travaux) correspondant à une

subvention de 15 000€ (6 mois et 30 000 € auparavant).

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. CONVENTION SAINT-FIACRE

Monsieur le Président rappelle que la CdC n'a pas souhaité prendre la compétence mobilité dite loi LOM. C'est donc la région Nouvelle-Aquitaine qui a gardé la compétence pleine, notamment le transport scolaire.

Cependant, la collectivité travaille sur son « schéma mobilité » dans lequel seront intégrées plusieurs thématiques comme l'aménagement, un « plan vélo », la mobilité solidarité.

Concernant la mobilité solidarité, la collectivité a engagé depuis de nombreuses années des actions en faveur des associations locales qui œuvrent en faveur de l'enfance et la jeunesse du territoire (mise à disposition d'une flotte de minibus), des actions importantes également concernant la prévention routière (semaine de la sécurité routière, formation au permis AM, au permis vélo etc...).

Depuis la signature de la CTG, nouveau contrat d'objectifs et de moyens avec la CAF de la Charente-Maritime, la CdC a engagé des démarches pour favoriser l'accès aux services à la population malgré les caractéristiques de zone rurale.

Ainsi, afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de possibilité de transport (voitures), Monsieur le Président propose de conventionner avec l'association Saint-Fiacre mettant à disposition des véhicules sur Saint-Porchaire et faisant le lien avec les demandeurs de ce type d'équipement. La collectivité doit s'engager à mettre à disposition un point relais qui pourrait être l'Espace France Services.

ADOPTE A L'UNANIMITE





10. SYMBA: MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la modification des statuts du SYMBA syndicat Mixte Bassin (Charente) Aval.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SEUDRE : DESIGNATION DES DELEGUES

Suite à l'arrêté du 23 juillet 2021 autorisant l'adhésion de la CdC Cœur de Saintonge au syndicat mixte du bassin de la Seudre (SMBS), Monsieur le Président sollicite les membres du Conseil pour désigner un délégué et 2 suppléants. Pour rappel, les communes concernées sont Sainte-Gemme, Balanzac et Nancras.

NOM délégué : David RAFFE

NOM suppléant : Dominique BERNARD NOM suppléant : Philippe GACHET

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. EPTB - PAPI / DIAGNOSTIC VULNERABILITE : SIGNATURE CONVENTION

Monsieur le Président présente le contexte du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention Charente qui a été signé par les parties prenantes le 25 novembre 2020.

Ce programme comporte une fiche-action 5.3 relative aux diagnostics de vulnérabilité du bâti en rive gauche de la Charente de Port-d'Envaux à La Vallée inscrite dans le PAPI d'intention sur la période 2022-2023.

Même si l'opération de dévasement de la Charente permettra de baisser le niveau d'inondation, le gain restera modéré (de l'ordre de 5 à 15 cm sur le secteur de la CDC Cœur de Saintonge pour une crue décennale et de l'ordre de 1 à 8 cm pour une crue centennale) et donc insuffisant pour sécuriser les enjeux du territoire. C'est pourquoi la CDC Cœur de Saintonge a souhaité mettre l'accent sur la réduction de vulnérabilité.

La CDC Cœur de Saintonge est fléchée comme maître d'ouvrage de cette action dans le PAPI. Le programme précise qu'une réflexion sur une possible délégation de maîtrise d'ouvrage est prévue. L'EPTB Charente, dont le périmètre statutaire couvre l'ensemble du bassin de la Charente exerce ses compétences en vue de faciliter la prévention des inondations. En application de l'article 10 de ses statuts, l'EPTB Charente a la faculté de conclure des conventions.

Une maîtrise d'ouvrage pourrait être déléguée ponctuellement à l'EPTB Charente, via une convention technique et financière d'une durée limitée entre l'EPCI et l'EPTB précisant les contours et conditions de cette délégation. L'EPTB Charente serait alors en charge de la réalisation de ces diagnostics, en concertation avec la CDC Cœur de Saintonge.

Rappel de l'évaluation prévisionnelle des dépenses de la fiche PAPI :

Poste	Dépense prévisionnelle TTC
Réalisation des diagnostics complets 90 cibles	27 000 € TTC
Réalisation des diagnostics en mode dégradé	8 100 € TTC
(levers topo uniquement)	
Communication /réunions publiques / réunions	14 900 € TTC
de suivi / élaboration méthodologique / rapports	





d'études globaux	
TOTAL FICHE-ACTION	50 000 € TTC*

^{*} Fourchette haute visant à calibrer la subvention éligible.

Le taux d'aide du Fonds Barnier (Etat) sur cette opération est de 50 % soit un reste à charge maximum pour la collectivité de 25 000 € TTC.

En cas de conventionnement avec l'EPTB Charente, le reste à charge de 25 000 € est partagé entre la CDC Cœur de Saintonge et l'EPTB Charente, à raison de 80% pour la CDC (soit 20 000 €) et de 20% pour l'EPTB (soit 5 000 €).

D'autre part, les travaux préconisés dans le diagnostic pourrait faire l'objet d'une aide du fond Barnier pour les propriétaires jusqu'à 80% (dans une limite 36 000 €).

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'autorisation donnée à cette opération et la signature d'une convention avec l'EPTB sur la base des coûts définis ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. OM: ANNULATION CREANCES ETEINTES

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'annulation des différentes créances suite à la demande du Trésor Public de Rochefort.

Il s'agit de créances dites « éteintes » ou de dossiers dont la commission de surendettement a approuvé la clôture.

Dossier N° 12867876666

Décision du Tribunal en date du 3 juin 2021

Année N° de facture		Montant
2019	1712	85.00

Dossier N° 1286419078

Décision du Tribunal en date du 1er juillet 2021

Année	N° de facture	Montant
2017	5809	29.14
2018	5843	291.00
2019	5862	299.00
2020	5869	304.00
	Total	923.14



Dossier N° 1286461904

Décision du Tribunal en date du 6 octobre 2016

Année	N° de facture	Montant
2017	3888	168.00
2018	3933	280.00
2019	3934	96.00
	Total	544.00

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. OM: ADMISSIONS EN NON VALEUR

Sur sollicitation du Service de Gestion Comptable de Rochefort, Monsieur le Président propose de délibérer sur les admissions en non-valeurs pour un montant de 49 994.28€.

15. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Président sollicite l'accord des membres du Conseil pour soutenir l'association SOLCANPO (Banque Alimentaire) à hauteur de 212,10 € (dépenses téléphoniques).

ADOPTE A L'UNANIMITE

16. FREDON (ANCIENNEMENT FDGDON)

La FREDON Charente-Maritime est un syndicat Agricole, loi 1884.

Le Taux d'adhésion est validé en Assemblée Générale et il est actuellement de 0,20 € par hectare pour un montant maximum de 180 € par commune.

Cette Adhésion donne droit aux différentes prestations de la FREDON Charente-Maritime (citée cidessous) auprès des collectivités mais aussi des particuliers de la Communauté de Communes. Cependant, le montant de ces prestations reste à la charge du demandeur.

Prestations proposées par FREDON Charente-Maritime:

- Produit raticide et souricide,
- Les corvidés,
- Les Chenilles processionnaires du pin,
- Le frelon asiatique,
- Les taupes.

Interventions sur le territoire de la CDC en 2020 :

FRELON ASIATIQUE

Destruction de nids sur les communes de : La vallée, Crazannes et Sainte-gemme

• RATICIDE / SOURICIDE

Livraison sur les communes de : Balanzac, Beurlay, St Porchaire, La vallée, Pont l'Abbé d'Arnoult et Sainte-Gemme.

CORVIDÉS





Battue avec les lieutenants de Louveterie sur la commune de Pont l'Abbé d'Arnoult, Distribution de munitions aux ACCA de votre CDC.

TAUPES

Prestation sur les communes de Beurlay et la Vallée.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Pulvérisation sur les communes de Pont l'Abbé d'Arnoult, Crazannes, Nancras et Nieul-les-Saintes.

17. IMPRIMANTES

Monsieur le Président rappelle qu'une démarche concernant le besoin en équipements d'imprimantes a été identifiée depuis de nombreux mois à la CdC et a fait l'objet de plusieurs présentations lors de Conseils Communautaires précédents.

Le contrat liant la collectivité à son fournisseur (KONICA) arrive à son terme en début d'année. Les équipes de la CdC ont travaillé à plusieurs scénarii dont la perspective d'acquisition de matériels comme déjà évoqué (siège de la CDC et Maison de l'Enfance).

Monsieur le Président présente les différentes analyses et propose de retenir l'offre de Rex Rotary portant sur la location du matériel.

ACHAT + MAINTENANCE

20 trimestres

_						
	REX ROTARY (machines Ricoh)	RICOH	BSI (machines Konica)			
MACHINES	13 050,00 €	8 720,19 €	10 770,00 €			
MAINTENANCE	1096 € / trimestre	1 427,04 € / trimestre	1 277,40 € / trimestre			
FORFAIT LIVRAISON,						
INSTALLATION,	Inclus	Inclus	400 €			
FORMATION						
Sur 5 ans (coût machines	24.070.00.6	20 540 00 6	26.719.00.6			
+ maintenance)	34 970,00 €	28 540,80 €	36 718,00 €			

LOCATION

20 trimestres

	REX ROTARY	RICOH	BSI
LOYER	Forfait contrat tout	490,08€	527,00€
BAAINITENIANICE	compris	1 427,04 €	1 275,00 €
MAINTENANCE	1800 € / trimestre	1 917,12 € / trimestre	1802 € / trimestre
Sur 5 ans	36 000,00 €	38 342,40 €	36 040,00 €

Prix à la page NB:0,004 € / C:0,04 € NB:0,0035 € / C:0,0318 € NB:0,003 € / C:0,03 €

Base de 40 000 copies couleur et 25 000 copies noires par trimestre

ADOPTE A L'UNANIMITE



18. ASSURANCES

Pour rappel, notre assureur est GROUPAMA et l'ensemble des coûts assurance représente la somme totale de 16 780 € composée de :

- Flotte véhicules : 9 942 €

Villasur: 6 414 €

Voyages (jeunesse) : 125 €
Parc tracté porté : 153 €
Mission collaborateur : 561 €

- Broyeur : 284 €

Monsieur le Président sollicite l'accord des membres du Conseil pour lancer une consultation puis un marché concernant notre besoin en assurance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19. MARCHE MINIBUS

Suite au marché concernant l'acquisition de deux minibus thermiques, deux entreprises ont répondu. Monsieur le Président soumet l'analyse de la Commission d'Appel d'Offre.

Monsieur le Président propose de suivre l'avis de la Commission et de retenir l'entreprise Renault.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20. MARCHE PIERRES D'ATTENTE

Suite au marché concernant l'acquisition des Pierres dites d'attentes pour le projet de la Galaxie des Pierres levées, deux entreprises ont répondu.

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil l'analyse de la Commission d'Appel d'Offre.

Monsieur le Président propose de suivre l'avis de la Commission et de retenir l'entreprise l'Atelier de la Pierre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21. SECTEUR JEUNESSE: TARIFS COLOS APPRENANTES

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que le service Secteur Jeunesse met en place depuis deux années « les colos apprenantes ». Dispositif porté par l'Education Nationale et permettant un soutien très important de l'Etat autorisant un tarif très réduit voir minime d'accès aux vacances pour les familles.

Les tarifications suivantes sont appliquées

• Qf (Quotient Familial) 1 < 760 : 35€

Qf 2 > 761 : 40€Qf 3 MSA : 45€

• Qf 4 extérieur CDC : 50€

Lors du séjour 2021 dans le Massif Central, la dimension éducative a été intégrée sous forme de quiz sur la géographie, à travers des visites, des randonnées, et des activités théâtrales d'improvisation.





Les jeunes ont travaillé en groupe pour décrire l'environnement du Massif Central, suite à la visite de Vulcania, les groupes ont réalisé des panneaux sur la création et la vie des puys sous forme de lapbook (dossier/livret qui est décoré et personnalisé, composé de plusieurs pages, généralement très coloré. Il traite d'une notion ou d'une thématique à travers des présentations originales).

Les jeunes ont été très impliqués dans la vie quotidienne avec beaucoup de respect des lieux, des animateurs mais aussi entre eux, notamment à travers une soirée débat sur la prévention.

Pour ce projet la partie apprenante a été gérée intégralement par l'équipe pédagogique du Sec'J. Ce séjour est différent des séjours « révision et préparation du brevet des collèges » qui se sont déroulés les années précédentes où quelques professeurs se sont investis.

Les objectifs étaient identifiés comme suit :

- Pratiquer des activités physiques et sportives
- Découvrir un territoire
- Favoriser le développement personnel

En terme de financement, la direction des services départementaux de l'Education Nationale a fixé son soutien à 500 € par jeune participant. Il était demandé de cibler des familles les plus en difficulté. Le soutien a atteint 7 000 € pour 20 jeunes.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres pour l'application du tarif « colos apprenantes » durant l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22. PERSONNEL: CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER NUMERIQUE

La collectivité s'est portée candidate à l'appel à projet organisé par l'Etat concernant la création d'un emploi visant à former les usagers au numérique sur une période de 2 ans et a été retenue.

Ce projet vise à financer 4 000 emplois de conseillers numériques qui auront pour objectif de former les habitants du territoire aux pratiques informatiques essentielles dans leurs démarches quotidiennes. Allouée sous forme de subvention, la prise en charge permet de rémunérer le conseiller à hauteur du SMIC pour une durée de deux ans.

Pour une structure publique, la subvention totale s'élève à 40 000 euros par poste. La subvention est versée en trois fois : 20 % sont versés dans le mois qui suit la signature de la convention, 30 % 6 mois après la signature et les 50 % restants 12 mois après la signature de la convention. Les missions envisagées sont les suivantes :

- Formation des personnes aux usages de base d'un ordinateur, smartphone
- Navigation sur internet Base du traitement de texte
- Envoyer, rédiger des mails,
- Avoir les bases pour pouvoir réaliser des démarches administratives en ligne de manière autonome (caf, pôle emploi, état civil, inscription listes électorales, suivre la scolarité des enfants, s'inscrire au périscolaire)
- Comment protéger ses données personnelles.

Les élus proposent la création d'un emploi non permanent à temps complet pour une durée prévisible de deux ans, sur le grade d'adjoint administratif afin de mener à bien le projet de former les usagers au numérique dans le cadre de l'appel à projet national.

L'agent serait affecté à France Services et serait destiné à mener des actions inclusion numérique sur les 18 communes du territoire.





Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire d'ouvrir cet emploi à compter du 1^{er} novembre 2021 et d'approuver les points suivants :

- Approuver la création d'un emploi non permanent de conseiller numérique pour une durée de deux ans.
- Prendre acte que la rémunération correspondra au grade d'adjoint administratif à l'échelon 1,
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire,
- Inscrire les dépenses nécessaires au Budget principal de l'exercice 2021

ADOPTE A L'UNANIMITE

23. PERSONNEL: RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que l'agent d'entretien des locaux de la CDC et de la Maison de l'Enfance a demandé sa mutation vers le Syndicat mixte Cyclad à compter du 1^{er} septembre.

C'est pourquoi il convient de la remplacer et de recruter un agent contractuel sur ce poste.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour une période d'1 an à compter du 1^{er} octobre
 - o soit sous la forme d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)
 - o soit sous la forme d'un contrat à durée déterminée
- Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien des locaux à temps non complet à raison de 24/35^{ème}
- La rémunération de l'agent sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- Le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

ADOPTE A L'UNANIMITE

24. PERSONNEL: RENOUVELLEMENT CONTRAT INSTRUCTEUR ADS EN CDD

Monsieur le Président rappelle que le service urbanisme est composé de 4 agents depuis le début de l'année avec un nouvel agent en formation. Il informe le Conseil Communautaire que le contrat de cet agent arrive à terme le 30 septembre prochain (PEC).

Compte tenu de l'activité toujours croissante du service, il convient de renouveler le contrat de cet agent pour une durée d'un an.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'1 an allant du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022.
- Cet agent assurera des fonctions d'instructeur du droit des sols à temps complet
- La rémunération de l'agent sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

ADOPTE A L'UNANIMITE





25. PERSONNEL: CREATION DE POSTE AGENT DE MAITRISE

Reporté au prochain Conseil

26. <u>DECISION MODIFICATIVE</u>

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'autoriser la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECET	RECETTES FONCTIONNEMENT		Commentaires	
023		3 500				
661121	ICNE exercice N	272.31				
678	Autres charges exceptionnelles	- 3 772.31				
TOTAL		0	TOTAL		0	

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT		Commentaires		
2184-99	Mobilier	2 000	021		3 500	France
						Services
21578-84	Autres matériel et outillages	1 500				
TOTAL		3 500	TOTAL		3 500	

BUDGET ZAC CHAMP BOUCHET

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT		Commentaires	
60612	Electricité	400			
6227	Frais d'actes et contentieux	1 100			
678	Autres charges exceptionnelles	- 1 500			
TOTAL		0	TOTAL	0	

ADOPTE A L'UNANIMITE

27. QUESTIONS DIVERSES

Santé – Madame Lyliane Signat, déléguée à la Santé, fait un point d'étape concernant les actions et engagements pris dans le contrat local de Santé Mentale ainsi qu'un retour concernant la possibilité de permanence de l'association d'aide aux victimes (CIDFF). Elle informe que l'association CDIFF est cours de restructuration et qu'il convient d'attendre leur retour pour valider les conditions de permanence.



Harcèlement – Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le centre de gestion 17 propose une prestation permettant aux agents de saisir le CDG comme référent pour les problématiques dites de harcèlement. L'adhésion représente un coût de 35 € par an par commune ou EPCI de moins de 50 agents. Monsieur le Président propose d'adhérer pour la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h00. Fait à Saint-Porchaire, le 15 septembre 2021

Le Président

Sylvain BARREAUD